NAT.	Date du dépôt	N°	P.
40	12/06/1997	403.459.721	22

97144.4676 | C 1.

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : PARKING MONNAIE

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : rue de l'Evêque N° : 1 Bte :
Code postal : 1000 Commune : Bruxelles 1
Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 01323617

Numéro de TVA ou numéro national : 403.459.721

DATE : 05/07/1990 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du : 20/05/1997

et relatifs à l'exercice couvrant la période du : 01/01/1996 au 31/12/1996

Exercice précédent du : 01/01/1995 au 31/12/1995

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- DE PAUM Alain
  Président du conseil d'administration
  MTC Tour 1 bd Emile Jacqmain 162 Bte : 10
  1000 Bruxelles 1 BELGIQUE

- VILAIN Patrick
  Vice-président du conseil d'administration
  chaussée de Charleroi 70
  1060 Bruxelles 6 BELGIQUE

- ROLIN Albert
  Administrateur
  avenue de l'Orée 8
  1420 Braine-l'Alleud BELGIQUE

- LACHAPELLE René
  Administrateur
  Ferdinand Deloroix 5
  1400 Nivelles BELGIQUE

- PHILIPPE Quentin
  Administrateur
  avenue Orban 114
  1150 Bruxelles 15 BELGIQUE

- DE CLERCQ Claude
  Administrateur
  chaussée de la Grande Espinette 134
  1640 Rhode-Saint-Genèse BELGIQUE

- RUQUOIS Baudouin
  Administrateur
  rue de la Bruyère 30
  1420 Braine-l'Alleud BELGIQUE

- DECLERCQ Yves
  Administrateur
  ch.de la Grande Espinette 144
  1640 Rhode-Saint-Genèse BELGIQUE

- S.C. KPMG
  Num. nat. : 419.122.548 Commissaire

(Suite à la page 25)

Rapport de gestion : voir page 27
Rapport des commissaires : voir page 28

Nombre total de pages déposées : 22
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 10, 11, 13, 18, 19, 23

Les présents comptes annuels ont été déposés sur support informatique conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 11/01/1993 et satisfont aux contrôles prévus.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

N° NAT.	403.459.721	97144.4678	C 2.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
1. BILAN APRES REPARTITION			
A C T I F			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	1.066	19.680
I. Frais d'établissement (annexe I)	20		
II. Immobilisations incorporelles (ann. II)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. III)	22/27	872	19.484
A. Terrains et constructions	22	662	4.338
B. Installations, machines et outillage	23	179	281
C. Mobilier et matériel roulant	24	31	44
D. Location-financement et droits similaires	25		14.821
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. IV et V)	28	194	196
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	194	196
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	194	196
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	183.796	169.054
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
1. Approvisionnements	30/31		
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34		
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	140.902	129.812
A. Créances commerciales	40	5.071	3.686
B. Autres créances	41	135.831	126.126
VIII. Placements de trésorerie (ann. V et VI)	50/53	40.700	37.200
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53	40.700	37.200
IX. Valeurs disponibles	54/58	2.147	1.577
X. Comptes de régularisation (ann. VII)	490/1	47	465
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	184.862	188.734

N° NAT.	403.459.721		97144.4679	C 3.

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	165.517	165.073
I. Capital (ann. VIII)	10	130.000	130.000
A. Capital souscrit	100	130.000	130.000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	3.610	2.950
A. Réserve légale	130	3.610	2.950
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	31.907	32.123
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	120	120
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	120	120
1. Pensions et obligations similaires	160		
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	120	120
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	19.225	23.540
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. X)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173		
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. X)	42/48	18.487	23.327
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		10.354
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.116	852
1. Fournisseurs	440/4	1.116	852
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	4.672	3.661
1. Impôts	450/3	3.824	2.946
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	848	715
F. Autres dettes	47/48	12.699	8.460
X. Comptes de régularisation (ann. XI)	492/3	738	213
TOTAL DU PASSIF	10/49	184.862	188.733

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste)			
I. Ventes et prestations	70/74	41.996	39.806
A. Chiffre d'affaires (annexe XII, A)	70	41.966	39.637
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	30	169
II. Coût des ventes et des prestations (-)	60/64	(39.279)	(39.808)
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	11.207	11.715
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	5.559	5.608
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	18.914	18.875
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	3.599	3.610
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	2.717	
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	(2)
IV. Produits financiers	75	11.186	11.073
A. Produits des immobilisations financières	750	9.844	9.305
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	1.342	1.768
V. Charges financières (-)	65	(769)	(1.496)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	730	1.460
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	39	36
VI. Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	13.134	9.575
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
2. COMPTE DE RESULTATS			
(sous la forme de liste) (suite)			
VI. Bénéfice courant avant impôts . . . . . (+)	70/65	13.134	9.575
Perte courante avant impôts . . . . . (-)	65/70	( )	( )
VII. Produits exceptionnels	76		
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	762		
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	763		
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A) . . .	764/9		
VIII. Charges exceptionnelles . . . . . (-)	66		
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -) . . .	662		
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	663		
E. Autres charges exceptionnelles (Ann. XIV, B)	664/8		
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration . . . . . (-)	669	( )	( )
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts . . . . . (+)	70/66	13.134	9.575
Perte de l'exercice avant impôts . . . . . (-)	66/70	( )	( )
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés . . . . . (+)	780		
B. Transfert aux impôts différés . . . . . (-)	680	( )	( )
X. Impôts sur le résultat . . . . . (-) (+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV) . . . . . (-)	670/3	( )	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
XI. Bénéfice de l'exercice . . . . . (+)	70/67	13.134	9.575
Perte de l'exercice . . . . . (-)	67/70	( )	( )
XII. Prélèvements sur les réserves immunisées . . . . . (+)	789		
Transfert aux réserves immunisées . . . . . (-)	689	( )	( )
XIII. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	13.134	9.575
Perte de l'exercice à affecter . . . . . (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice (en milliers de francs)	Exercice précédent (en milliers de francs)
A. Bénéfice à affecter	70/69	45.257	41.084
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	13.134	9.575
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	32.123	31.509
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(660)	(500)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	660	500
3. aux autres réserves	6921		
D. Résultat à reporter			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	(31.907)	(32.123)
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(12.690)	(8.460)
1. Rémunération du capital	694	12.690	8.460
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines et outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	25.805	547	401
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	295		8
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	26.100	547	409
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	21.468	266	357
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	3.970	102	21
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	25.438	368	378
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833	662	179	31

	Codes	4. Location-financement et droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	153.636		
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	818			
Au terme de l'exercice	819	153.636		
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	138.815		
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	14.821		
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectations (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	831			
Au terme de l'exercice	832	153.636		
d) VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c)	833			
dont :				
. Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	1. Entreprises liées	2. Entreprises avec un lien de participation	3. Autres entreprises
1. PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			102
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	838			
Au terme de l'exercice	839			102
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			102
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)	851			
Au terme de l'exercice	852			102
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+) (-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			
2. CREANCES		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	857			196
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(2)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+) (-)	862			
. Autres (+) (-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			194
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53	40.700	37.200
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686	40.700	37.200
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

	Exercice
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en milliers de francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	130.000	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	130.000	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
2.1. Catégories d'actions			
Actions type A sans mention de valeur nominale		65.000	6.345.084
Actions type B sans mention de valeur nominale		65.000	6.345.084
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxx	12.690.168
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxx	

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880			
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884			
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891			

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

	Codes	Exercice
C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
1. IMPOTS (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales ECHUES	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	3.824
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. REMUNERATIONS ET CHARGES SOCIALES (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes ECHUES envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	848

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Exercice

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	6	8
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	6,3	6,8
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	10.616	10.727
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	4.060	3.963
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1.227	1.265
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	169	133
d) Autres frais de personnel	623	103	248
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635		
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112		
. reprises (-)	9113	( )	( )
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises (-)	9116	( )	( )
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	3.587	3.595
Autres	641/8	12	15
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096		
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,5	0,8
Nombre effectif d'heures prestées	9098	798	1.386
Frais pour l'entreprise	617	434	712

	Codes	Exercice	Exercice précédent
XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs			
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
. Constituées	6560		
. Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges financières, si elles sont importantes.			

	Codes	Exercice
XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs		
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs		
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	202
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	(202)
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif).	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)	Codes	Exercice
1. Latences actives	9141	
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	2.382	2.220
2. par l'entreprise	9146	9.891	8.727
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	665	659
2. précompte mobilier	9148	262	

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. Participations	926				
. Créances : subordonnées	927				
. Créances : autres	928				
2. CREANCES	929	135.430	125.588		
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus	931	135.430	125.588		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935				
. A plus d'un an	936				
. A un an au plus	937				

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières	9421	9.842	9.303
. Produits des actifs circulants	9431		
. Autres produits financiers	9441		
. Charges des dettes	9461		
. Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées	9491		

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DE L'ARRETE ROYAL DU 6 MARS 1990 RELATIF AUX COMPTES CONSOLIDES DES ENTREPRISES

L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité.

. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation.

. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

B. INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de TVA ou numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

- S.A. GROUPE FABRICOM

  Num. nat. : 403.108.145
  254
  rue Gatti de Gamond
  1180 Bruxelles 18 BELGIQUE

- S.A. INTERPARKING

  Num. nat. : 403.459.919
  1
  rue de l'Evêque
  1000 Bruxelles 1 BELGIQUE

---

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 0100346531̲52

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 112.00 218.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.	100	5,1	1,7	6,3 (ETP)	6,8 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	8.362	2.254	10.616 (T)	10.727 (T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	4.487	1.072	5.559 (T)	5.608 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxx	11 (T)	17 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	5	1	5,3
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	5	1	5,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	4	1	4,3
Femmes	121	1		1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	4	1	4,3
Ouvriers	132	1		1
Autres	133			

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	0,4
Nombre effectif d'heures prestées	151	190	608
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152	145	289

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier (en milliers de francs)
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	8	6,8	88
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409	1	1	12
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412			
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413			
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501			
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505			
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :

. total pour l'exercice	550	8	6,8
. total pour l'exercice précédent	560	7	5,9

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

N° NAT.	403.459.721	97144.4694	C 25.

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

(Suite de la page 1)

Spoorweglaan 3
2610 Wilrijk (Antwerpen) BELGIQUE
représentée par :
- BERGER Pierre Jr.

BELGIQUE

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

REGLES D'EVALUATION

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées soit à leur prix d'acquisition défini à l'article 21, soit à leur prix de revient défini à l'article 22, soit à leur prix d'apport défini à l'article 23.

Les amortissements sont linéaires et basés sur les taux généralement admis par l'Administration des Contributions Directes.

Conformément aux articles 28 _ 2 et 30 A.R., le conseil d'administration pourra le cas échéant, décider s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

Les actions et parts figurant sous la rubrique "Immobilisations financières" sont portées dans les comptes à leur prix d'acquisition comprenant les frais accessoires et compte tenu des montants éventuels restant à libérer et des corrections de valeur y afférant.

Les actions et parts pour lesquelles une moins-value ou une dépréciation durable viendrait à être dégagée font l'objet de réductions de valeur.

Une réduction de valeur est actée sur les créances en souffrance de paiement et/ou à caractère douteux, sauf sur les créances assorties d'une garantie réelle suffisante.

Le prix des acquisitions des marchandises en stock achetées à des tiers est déterminé, pour les achats en Belgique, sur base de la facture du fournisseur et pour les importations, sur base de la facture du fournisseur étranger majorée des frais accessoires.
Les stocks de marchandises sont valorisés en fin d'exercice selon la méthode FIFO.

Les pièces de rechange à l'état neuf, les matières consommables et les fournitures figureront à l'inventaire au prix d'acquisition; les pièces usagées seront reprises à la valeur estimée de manière raisonnable.
En application des articles 27 et 31, alinéa 3 de l'A.R., il sera procédé aux réductions de valeur nécessaires sur stock.

Les comptes de régularisation comportent :

- à l'actif, les charges payées d'avance et les revenus acquis évalués sur la base des conventions, contrats ou décomptes qui leur sont propres;
- au passif, les charges à payer et les recettes à reporter estimées sur base des contrats, conventions ou décomptes existants.

Les provisions pour gros entretiens, réparations et autres risques sont constituées.
Les prévisions fiscales et sociales sont établies conformément aux dispositions fiscales et sociales prévues par la loi et les conventions particulières.

Les engagements, recours et comptes d'ordre sont évalués aux montants exposés en raison des cautions souscrites par la société au profit de tiers ou par des tiers au profit de la société.

DISPOSITIONS SOCIALES

La société a instauré un système d'assurance dite du type assurance de groupe pour le personnel auprès d'une compagnie spécialisée.
Elle a également instauré un système d'assurance frais médicaux.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MAI 1997.

Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous présenter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

L'exercice écoulé se clôture par un bénéfice de 13.133.728,- FB après affectation aux amortissements aux taux antérieurement pratiqués de la somme de 18.914.393,- FB.

Ce résultat s'inscrit en amélioration à la fois par rapport à celui de l'exercice précédent et à la fois par rapport aux prévisions.

Cette amélioration est due essentiellement à la reprise de notre chiffre d'affaires rotations et abonnés.

D'autre part nos charges d'exploitation ont pu être maintenues en léger retrait par rapport aux prévisions.

Nos pertes fiscales récupérables continuent à nous dispenser de créer une provision pour impôts au titre du présent exercice.

Les prévisions pour 1997 nous laissent espérer un niveau d'activités équivalent à celui de 1996.

Monsieur Quentin PHILIPPE ayant présenté sa démission en tant qu'administrateur, Monsieur Bernard LEYS a été coopté conformément aux stipulations des articles 14 et 15 des statuts et vous aurez à statuer sur son élection définitive conformément à l'article 55 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Le mandat de Monsieur Alain DE PAUW arrive à échéance à la présente assemblée. Monsieur Alain DE PAUW est rééligible.

Nous vous proposons de confirmer le mandat de Monsieur Bernard LEYS et de réélire Monsieur Alain DE PAUW.

Compte tenu du résultat de l'exercice à savoir 13.133.728,-FB et du report antérieur, à savoir 32.122.915,- FB, le bénéfice affectable s'élève à 45.256.643,- FB, nous vous proposons :

- d'inscrire à la réserve légale de la somme de 660.000,-FB ce qui portera celle-ci à 3.710.000,- FB ;

- de distribuer à titre de dividende la somme de 1,- FB brut à chacune 12.690.168 actions soit 12.690.168,- FB ;

- de reporter à nouveau le solde du bénéfice soit 31.906.475,- FB.

N° NAT.	403.459.721	97144.4697	C 28.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

KPMG REVISEURS D'ENTREPRISES
Société Civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative.

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE ANONYME PARKING MONNAIE.

Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996.

Conformément aux dispositions légales et statuaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de contrôle qui nous a été confiée pour l'exercice clos au 31 décembre 1996.

Nos contrôles ont été réalisés conformément aux normes générales de revision de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises.

L'organisation administrative et comptable ainsi que les dispositifs de contrôle interne ont été jugés suffisants pour l'exercice de notre mission.

Nous avons obtenu des administrateurs et préposés de la Société les explications et informations demandées.

La comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le rapport de gestion comprend les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels.

L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux statuts et aux lois sur les sociétés commerciales.

Nous n'avons pas eu connaissance d'opérations conclues ou de décisions prises en violation des statuts ou des lois sur les sociétés commerciales.

En conclusion, nous attestons sans réserve ni objection que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1996, dont le total du bilan s'élève à 184.861.641,- BEF et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 13.133.728,- BEF, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situaton financière et des résultats de la Société, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, et que les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Bruxelles, le 02 mai 1997.

Klynveld Peat Marwick Goerdeler Reviseurs d'Entreprises
Commissaire-Reviseur

P.P. BERGER
Représentant Permanent.